



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°83 CSJ/16

REUNION du 6 DECEMBRE 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – FAVELIER R. – BELORGEY B.

POINTAGE DES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCE U7 / U9 FEUILLES DE CHALLENGE U11

RAPPEL

Les feuilles de Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.

En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 20/12/2023, la Commission Sportive Jeunes appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Pointage feuilles plateaux/présence des 7/10 - 14/10	
Catégorie	U7
07-oct	
à Val de norge	St apo
à Is Selongey	Is Selongey, Fontaine les Dijon, Talmay
à Clénay	Clénay ; ASPTT
à CCOF	CCOF; UFCO; Plombières; Sombernon
à Meursault	Vougeot
à Ruffey	Gevrey
à Gresilles	Gresilles; ASFO; Talant; Perrigny
à Quetigny	Chevigny, Dijon ULFE
à JDF21	Jeunesse mahoraise
à Chenove	Longvic
14-oct	
à Genlis	Genlis, Echenon, Fauverney, Tart le Haut
à Magny	Magny, Brazey, Saulon Corcelles, Aiserey, Cessey
à Auxonne	Auxonne, Seurre, Talmay, Longeault, Villers les pots
à ASPTT	ASPTT, Mirebeau, Fontaine les Dijon
à Clénay	Is Selongey
à EF Villages	EFV, St apo, Remilly
à Montbard Venarey	ESVO, UCCF
à Vougeot	Vougeot, Gevrey, Marsannay, Ruffey
à Plombières	Plombières, Val de Norge, Gresilles
à Fenay	Longvic, Perrigny
à ASFO	ASFO; Quetigny; Chevigny; Jeunesse mahoraise

Pointage feuilles plateaux/présence des 30/09 - 7/10 - 14/10	
Catégorie	U9
30-sept	
à Seurre	Seurre, Echenon, Auxonne, Villers les pots
à Clénay	Clénay
à Daix	St apo
à CCOF	CCOF, Plombières, UFCO, Morvanelle
à FCAB	UCCF
à Marsannay	Marsannay, Vougeot
à Magnien	Magnien, Corgoloin, Ruffey
à JDF21	Gresilles
à DFCO	Longvic
à ASFO	ASFO, Longvic, Chevigny, USCD
à Talant	Chevigny, USCD
07-oct	
à Daix	Daix, Talmay, Is Selongey
à ASPTT	ASPTT
à CCOF	CCOF, Plombières, UFCO, Morvanelle
à Savigny les Beaune	Corgoloin
à Vougeot	Vougeot, Marsannay, Ruffey
à Gresilles	Gresilles, Longvic, USCD
à Talant	Longvic
à Dijon ULFE	USCD
à JDF21	Quetigny
à Chenove	ASFO
à Villers les pots F	Villers les pots F, Beaune F, ASFO F, Fontaine les Dijon F, Tilles F, USCD F
14-oct	
à Seurre	Corgoloin
à Longeault	Longeault, Auxonne, Tart le Haut, Villers les pots
à Clénay	EF Villages
à Is Selongey	Daix, ASPTT
à Morvanelle	Morvanelle, Sombornon, Plombières
à St Rémy	CCOF
à UCCF	UCFF, FCAB
à UFCO	Gevrey
à Ruffey	Ruffey, Beaune, Vougeot
à Quetigny	Quetigny, USCD, Dijon ULFE
à Talant	ASFO
à FCNCS	Gresilles
à JDF21	USCD
à Longvic	Longvic, Chevigny
à Fontaine les Dijon F	Fontaine les Dijon F, ASFO F, Beaune F, Quetigny F, Tilles F, Villers les pots F, USCD F

Pointage feuilles challenge des 30/09 - 7/10 - 14/10	
Catégorie	U11
30-sept	
à Saulon Corcelles	Saulon Corcelles
à Clénay	Clénay
à Ruffey	Ruffey
à Gresilles	Gresilles
07-oct	
à Cessey	Cessey
à St Jean de Losne	St Jean de Losne
à Magny	Magny
à EF Villages	EF Villages
à JDF21	JDF21
à Quetigny	Quetigny
à ASFO	ASFO
14-oct	
à Saulon Corcelles	Saulon Corcelles
à St apo	St apo
à Gresilles	Gresilles
à FCAB	FCAB

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est **16/12/2023**

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le **Lundi 18 Décembre 2023**.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Lundi 18/12/2023 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

INTER-SECTEURS

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR

U18 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 5 accessions en INTER-SECTEUR.

ACCESSIONS PHASE PRINTEMPS

U18

Phase Automne			
	NBS EQ		
D1	9	↑	3
D2	17	↑	4
D3	12	↑	3

U18 D2 : les 2 premiers de chaque groupe accèdent

U15

Phase Automne			
	NBS EQ		
D1	11	↑	3
D2	17	↑	2
D3	21	↑	3

U13

Phase Automne			
	NBS EQ		
D1	16	↑	5
D2	37	↑	5 le premier de chque groupe + le meilleur 2ième
D3	54	↑	le 1er de chaque groupe

I - SAISON 2023-2024

Suite aux différents forfaits lors du 1^{er} tour du Festival U13 Pitch, les clubs suivants sont amendés

Plateau 1 : Forfait déclaré de l'ES MORVANDELLE - Amende 50 €

Plateau 5 : Forfait déclaré de NOLAY - Amende 50 €

Plateau 6 : Forfait déclaré UFCO 2 - Amende 50 €

Plateau 12 : Forfait déclaré de FCCL - Amende 50 €

Plateau 22 : Forfait non déclaré de GRESILLES 2 – Amende 100€

1.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

26729728 U18 D1 - FONTAINE LES DIJON – GEVREY du 9/12/2023 se jouera le 10/12/2023 à 10h30

27079387 U18 D2 – A MARSANNAY – FAUVERNEY du 3/12/2023 se jouera le 16/12/2023 à 16h

27086415 U18 D2 – A QUETIGNY – MEURSAULT du 9/12/2023 se joue à 14h30
27095480 U18 D3 – A EF VILLAGES 2 – FCNCS du 9/12/2023 se jouera à 15h00
27095481 U18 D3 – A QUETIGNY – DIJON ULFE du 9/12/2023 se jouera à 12h00
27170938 U15 D3 – A ENT PLOMBIERES/DAIX – ENT. ESVO/FCAB du 9/12/2023 se jouera le 16/12/2023
27170913 U15 D3 – A ENT CCOF – ENT PLOMBIERES se jouera
27096357 U13 D2 – UCCF - VNFC 2 du 2/12/023 se jouera le 6/12/2023 à 16h
27171523 U13 D3 – MVF 2 – PLOMBIERES du 2/12/2023 se jouera le 9/12/2023 à 14h00 à Montbard
27171750 U13 D3 – A ENT CHAMPDOTRE LONGEAULT – AISEREY IZEURE du 2/12/2023 se jouera le 9/12/2023 à 15h00

1.2 REPROGRAMMATION – MATCHS NON JOUES

N'ayant plus aucune date de disponible dans le calendrier, la commission demande aux clubs de FAUVERNEY et TALANT, de trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les rencontres ci-dessous avant le 9/12/2023.

27095464 U18 D3 FAUVERNEY – TALANT du 18/11/2023

Journées du 2 et 3 Décembre 2023

27088208 U18 D2 – A ST JEAN DE LOSNE – QUETIGNY remis au 16/12/2023
27085645 U18 D2 – B ENT UFCO – UCCF 2 remis au 10/12/2023
27095429 U18 D3 AUXONNE – FAUVERNEY remis au 16/12/2023
27170913 U15 D3 – A ENT CCOF – ENT PLOMBIERES remis au 9/12/2023
27090428 U13 D2 – B US SAVIGNY – CHENOVE à remettre en semaine
27171846 U13 D3 – A AUXONNE - ST JEAN DE LOSNE remis au 16/12/2023
27171608 U13 D3 – C ENT CCOF – CHENOVE remis au 9/12/2023

26729741 U18 D1 FONTAINE LES DIJON – MVF du 2/12/2023

Suite au courriel de M. PERROT, Président MVF à M. DURAND, Président du District l'informant que le match match ne pourra se dérouler suite à des menaces via les réseaux sociaux.

La commission remet la rencontre au 17/12/2023

1.3 COUPES

Cette année, le District organisera au cours de la phase printemps, des Coupes de Côte d'Or U15 et U18. Ces Coupes seront réservées aux équipes départementales de chaque club, dans la limite d'une équipe par club, et suivront les règlements départementaux de Coupe.

II. FEMININES

2.1 REPROGRAMMATION MATCH NON-JOUE

N'ayant plus aucune date de disponible dans le calendrier, la commission demande aux clubs de QUETIGNY, LONGVIC, USCD, MARSANNAY et VILLERS LES POTS de trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les rencontres ci-dessous avant le 9/12/2023.

- 27336775 U15 FEM VILLERS LES POTS - EF VILLAGES du 11/11
- 27394048 U13 FEM QUETIGNY – USCD remis au 16/12/2023
- 27394055 U13 FEM MARSANNAY – VILLERS LES POTS remis au 16/12/2023
- 27394064 U13 FEM QUETIGNY – LONGVIC du 18/11/2023 se jouera le 14/12/2023 à 18h00 à Quetigny.
- 27336780 U15 FEM IS SELONGEY – EF VILLAGES
- 27336786 U15 FEM VILLERS LES POTS – IS SELONGEY

2.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

27394064 U13 FEM Quetigny – Longvic DU 18/11/2023 se jouera le 14/12/2023 à 18h00

III. FOOT PLAISIR

4.1 Match U15 ET U13 Futsal

Retour des Feuilles de matchs de DIJON CLENAY

Championnat	Poule	J	Date	Plateaux			Horaires	LIEU
U15 D3	B		02/12/2023	Fc Dijon Clenay	TILLES FC	CHEVIGNY ST SR	16h - 18h	SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
				Match joué				
Championnat	Poule		Date	Critérium			Horaires	LIEU
U13 D3	E		02/12/2023	Fc Dijon Clenay	USCD		14h - 16h	SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
				Tous les matchs se sont déroulés				

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission:

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

<u>02/12/2023</u>	U13 D2 / Automne / Poule D Quetigny As 2 - Marsannay 2
<u>02/12/2023</u>	U13 D2 / Automne / Poule C Ent.Champdotre Long 1 - Dijon U.L.F.E. 1
<u>02/12/2023</u>	U15 D3 / Automne / Poule A As Pouilly En Auxois 2 - As Pouilly En Auxois 1
<u>02/12/2023</u>	U15 D3 / Automne / Poule B Echenon 1 - Ent. Fcla 1
<u>02/12/2023</u>	U13 D3 / Automne / Poule F Neuilly Crim Sennece 1 - Chevigny St Sauveur 3
<u>02/12/2023</u>	U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Fontaine Les Dijon F 1
<u>02/12/2023</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Quetigny As 1

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F

Le secrétaire : LECHENET K.